

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## ***Séance du 29 octobre 2015***

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le jeudi 29 octobre 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

➤ **Local technique :**

Monsieur Le Maire rappelle que le dossier du centre technique municipal est confié à Monsieur Jean-Paul RANC et que le montant du projet est estimé à environ 98 998 euros HT. Ainsi, il demande au conseil municipal d'autoriser le lancement du Dossier de Consultation des Entreprises concernant ce projet. Des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR 2016 et de la réserve parlementaire sont en cours, la commune a déjà reçu un courrier attribuant 7 500 € de réserve parlementaire. La Commission d'Appel d'Offres se réunira dès réception des plis.

**Vote : unanimité.**

➤ **Cimetière**

A ce jour, aucune concession n'est disponible dans le cimetière communal. Monsieur Le Maire précise que deux demandes de concessions sont en cours et propose la création de neuf concessions. Les travaux de création de concessions seront effectués sur la partie restante du cimetière du haut.

Aussi, les tarifs des concessions sont révisés car ils ne sont pas en adéquation avec ceux du Colombarium, qui restent inchangés. Ainsi :

- les concessions perpétuelles sont supprimées
- le tarif des concessions cinquantenaires passe à 1 000 €
- le tarif des concessions trentenaires passe à 600 €

**Vote : unanimité.**

➤ **Tri sélectif**

Le conseil a délibéré pour la signature du « Contrat pour L'action et la Performance » concernant l'adhésion à éco –emballage. Cette signature permettra à la commune de valoriser ses déchets de tri sélectif et d'obtenir les recettes correspondantes.

De plus, des affiches seront collées sur les bacs collectifs de tri sélectif afin de rappeler les règles de tri.

**Vote : unanimité.**

➤ **Scolarité :**

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un courrier du 11 septembre 2015 de la mairie de Saint-Maurice-En-Gourgois concernant l'augmentation de 0.15 € du prix du repas de la cantine scolaire pour les enfants de Malvalette. Le conseil municipal décide que le coût du repas pour les familles de Malvalette soit le même que le prix payé par les familles de Saint-Maurice-En-Gourgois, soit 3.30 €. La participation de la commune sera alors de 2.55 € par repas.

**Vote : 10 pour et 1 abstention**

➤ **Comptabilité :**

Le conseil adopte à l'unanimité le paiement des taxes foncières que la commune a reçues concernant les biens de sections. Ces dernières s'élèvent à :

- 16 euros pour Clavières
- 29 euros pour Angelard
- 37 euros pour Bruailles

**Vote : unanimité.**

➤ **Subventions :**

Le conseil municipal reconduit le versement de subventions d'un montant de 160 euros pour chacune des casernes de pompiers de Bas-En Basset, d'Aurec-Sur-Loire et de Saint-Maurice-En-Gourgois.

Monsieur Le Maire présente au conseil une demande de subvention de l'Association des parents d'élèves du collège des gorges de la Loire. Cependant, le conseil n'y donnera pas une suite favorable car la commune verse déjà une participation pour les voyages scolaires des enfants de la commune.

**Vote : unanimité.**

➤ **Equipement de Sécurité :**

1- Monsieur Le Maire a lu le courriel reçu d'une habitante demandant la pose d'un panneau « Attention enfants ». Le conseil municipal décide de recenser les besoins de signalisation dans chaque village et de prévoir une ligne budgétaire pour 2016 concernant ces dépenses, mais également de prévoir une demande de subvention.

2- Parking : aménagement des parcelles à Bruailles et Mayol voire d'autres  
La commune désire préempter pour la parcelle de terrain D 538 située à Bruailles et pour une autre à Mayol car ces deux villages ont besoin de places de stationnement.  
La parcelle située à Bruailles, d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>, est estimée à 2000 euros quant à la parcelle située à Mayol, de 146 m<sup>2</sup>, son estimation est en cours.  
L'achat de ces deux parcelles sera inscrit dans le budget 2016.

**Vote : unanimité.**

➤ **Commission urbanisme :**

Monsieur Le Maire précise qu'une commission urbanisme aura lieu environ tous les 15 jours. Ainsi, il demande si des conseillers sont volontaires pour devenir membres de cette commission. Monsieur Michel BES et Ghislaine PANAZZA sont désignés comme nouveaux membres et s'ajoutent à la liste des membres actuels c'est-à-dire : Mme Anne PATURAL, MM. Jean-Philippe MONTAGNON et Christophe SEUX.

**Vote : unanimité.**

➤ **Questions diverses**

1- Subventions voyages scolaires : restitution à la famille de Clavières  
Il est à noter que la subvention au voyage scolaire de l'enfant de Clavières a bien été restituée à la famille par l'école privée « Notre Dame de la Faye ».

2- Repas et colis des aînés  
La date du repas des aînés a été fixée au dimanche 29 Novembre 2015. Il se déroulera au restaurant de l'hôtel de la Loire basé à Bas-En-Basset. Le menu sera différent de celui de l'année dernière. 84 personnes de « 70 ans ou plus » sont concernées soit par la participation au repas, soit par la réception d'un colis. Elles sont invitées à rendre leur réponse par retour du coupon au plus tard le 17 Novembre 2015.

3- Spectacle de fin d'année  
Le spectacle du 19 décembre 2015 en l'église de Malvalette a également été évoqué notamment concernant la participation des groupes ou chorales amateurs.

4- Projet de la colonie  
La conseillère, Anne PATURAL, expose au conseil la possibilité de bénéficier de stagiaire dans le cadre du projet de réhabilitation de la colonie. De plus, Monsieur PUZZANGARA souligne que deux emprunts arrivent à leur terme : un en décembre 2015 et l'autre en décembre 2017. Ainsi, des réflexions peuvent être menées quant à la capacité de la commune à emprunter à compter de 2018 pour concrétiser certains projets.

5- Courrier  
Madame Anne PATURAL a lu le courrier qu'elle a reçu de la part de Monsieur GANIVET concernant le patrimoine de la commune et elle a également lu la réponse qu'elle lui a envoyée.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine PANAZZA

Séance levée à 22h00.